

Guide Pratique

Risques Majeurs



Document d'information communal
sur les Risques Majeurs (DICRIM)



Commune de Champdeniers

Le **DICRIM** est un outil de communication destiné à informer les citoyens de Champdeniers sur les risques majeurs présents sur la commune et les consignes de sécurité à suivre en cas d'évènements graves.

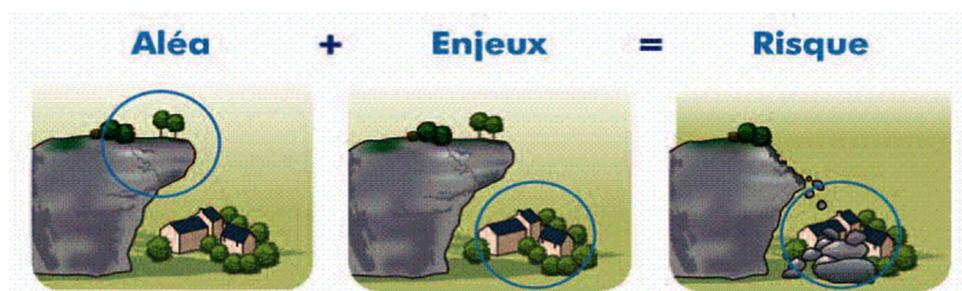


Pourquoi un tel document ?

Selon l'article L125-2 du Code de l'Environnement : « Toute personne a un droit à l'information sur les risques majeurs auxquels elle est soumise dans certaines zones du territoire et sur les mesures de sauvegarde qui la concernent. »

Qu'est-ce qu'un risque majeur ?

Le risque majeur se définit par l'apparition parfois soudaine d'un événement potentiellement dangereux (aléa), dont les conséquences peuvent entraîner de graves dommages sur l'homme, les biens et l'environnement (enjeux).



À quels risques

est exposée la commune de Champdeniers ?

Risques naturels

Tempête.....	p. 6
Inondation.....	p. 7
Canicule.....	p. 8
Incendie.....	p. 9
Mouvements de terrain.....	p. 10
Séisme.....	p. 11
Gaz radon.....	p. 12

Risques technologiques

Transport de matières dangereuses.....	p. 13
--	-------

Comment se préparer à une situation d'urgence ?

Constituer un kit d'urgence

En attendant l'arrivée des secours, chaque foyer doit être en mesure de pouvoir subvenir à ses besoins pendant au moins 72h. Ce kit type est à adapter, en fonction des familles.



Consignes générales à respecter

- **Évitez tout déplacement**, même pour aller chercher vos enfants à l'école : ils sont pris en charge par les enseignants et sont hors de danger
- **Réduisez au maximum les appels téléphoniques** pour ne pas saturer le réseau
- **Informez-vous de la situation**
- **Coupez l'électricité, le gaz et l'eau**
- **Ne prenez pas l'ascenseur**
- **Enquêrez-vous de la situation des personnes vulnérables ou isolées** en privilégiant le SMS

Comment s'informer ?

La commune de Champdeniers

www.champdeniers.fr
ou au **05 49 25 80 47**



@VilledeChampdeniers

Les radios locales

Radio France Bleu Poitou

101,0 FM

ou sur

www.francebleu.fr/poitou

La Préfecture des Deux-Sèvres

www.deux-sevres.gouv.fr
ou au **05 49 08 68 68**



@Prefet79

Pour un évènement climatique

www.vigilance.meteofrance.fr



@VigiMeteoFrance

Attention aux fausses informations

Nous avons tous une part de responsabilité pour lutter contre les fausses informations qui circulent sur internet et les réseaux sociaux. **Évaluez la pertinence d'une information** pour discerner le vrai du faux : en cas de doute, ne la partagez pas.

Quelques questions à se poser : Qui est l'auteur ? Quels sont ses objectifs ?
L'information provient-elle d'une source fiable ? Est-elle publiée ailleurs ? Présente-t-elle des incohérences ? Que disent les commentaires ? De quand datent les faits relatés ?



Diffuser de fausses informations est puni par la loi.



Tempête et vent violent

Ce risque est présent sur l'ensemble du territoire. Les conséquences humaines, économiques et environnementales peuvent parfois être catastrophiques. Ceci s'explique par l'étendue touchée par un même phénomène.

Une tempête peut se traduire par :

- des vents tournants,
- des pluies importantes pouvant entraîner des inondations plus ou moins rapides, des chutes d'objets tels que les arbres ou les poteaux électriques, des glissements de terrains ou des coulées de boue.

On parle de tempête lorsque les vents dépassent 89 km/h.

Les bons réflexes :

- Restez dans un bâtiment en dur pendant toute la durée du phénomène, en choisissant un espace à l'abri d'éventuelles chutes d'arbres ou d'objets.
- Rangez ou fixez les objets sensibles au vent.
- Si le phénomène est aussi accompagné de fortes pluies, voyez les consignes de la page 7 dédiée au risque d'inondation.
- Informez-vous à partir des cartes « vigilance météo » de Météo France sur le site www.vigilance.meteofrance.fr



Situation normale. Pas de vigilance particulière.



Soyez attentif si vous pratiquez des activités sensibles au risque météorologique ou exposées aux crues ; des phénomènes habituels dans la région mais occasionnellement et localement dangereux tenez-vous au courant de l'évolution de la situation.



Soyez très vigilant; des phénomènes dangereux sont prévus ; tenez-vous au courant de l'évolution de la situation et suivez les conseils de sécurité émis par les pouvoirs publics.



Une vigilance absolue s'impose; des phénomènes dangereux d'intensité exceptionnelle sont prévus ; tenez-vous régulièrement au courant de l'évolution de la situation et respectez impérativement les consignes de sécurité émises par les pouvoirs publics.



Pluie et inondation

Premier risque naturel en France, le risque d'inondation concerne une très grande majorité des territoires français. Généralement provoquée par des pluies importantes, durables et localisées, une inondation est une submersion plus ou moins rapide d'une zone habituellement hors d'eau. Elle peut être due :

- au débordement d'un cours d'eau : une crue (ou montée du niveau de l'eau), lorsqu'elle est importante, peut amener le cours d'eau à sortir de son lit et à inonder les terres alentours. C'est le cas le plus fréquent.
- à du ruissellement urbain : lors de précipitations très intenses en ville, l'eau ne s'infiltré pas dans le sol, car ceux-ci sont imperméables. Les réseaux d'évacuation d'eaux pluviales peuvent rapidement être saturés.
- à une remontée de nappe : en cas de précipitations de longue durée, le niveau de la nappe phréatique, remonte, entraînant une inondation des zones alentours.

Historique des inondations à Champdeniers au cours des 20 dernières années

Début le	Sur le journal officiel du
15/12/2011	08/06/2012
27/02/2010	02/03/2010
25/12/1999	30/12/1999

Les bons réflexes :

Avant :

- Identifiez un espace refuge (étage ou mezzanine) accessible de l'intérieur et de l'extérieur.
- Mettez les produits toxiques hors d'atteinte.
- Prévoyez les dispositifs de protection à installer : sacs de sable, barrières amovibles (batardeaux).

Pendant :

- Mettez-vous à l'abri et n'évacuez votre domicile que sur ordre des autorités.
- Ne descendez pas dans les sous-sols ou les parkings souterrains.
- Installez les dispositifs de protection sans vous mettre en danger.
- Évitez tout déplacement, à pied comme en voiture (30 cm d'eau suffisent à emporter une voiture). Si vous devez absolument vous déplacer, reportez tous vos déplacements.



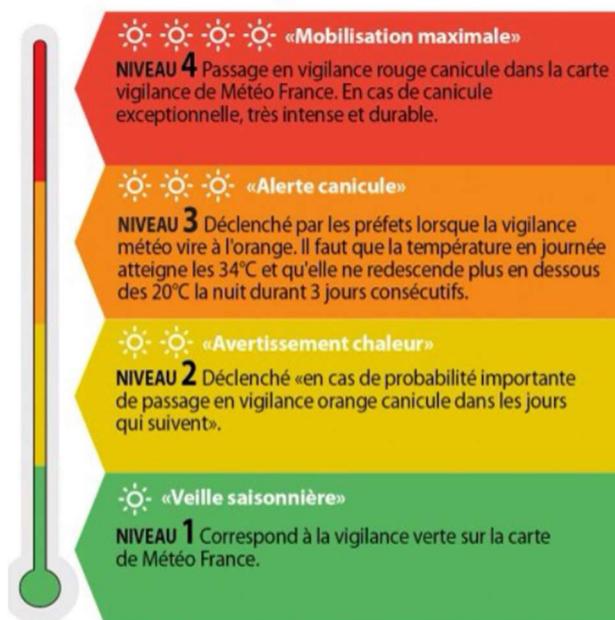
Canicule

Ce risque est caractérisé par deux paramètres : la chaleur et la durée. Il s'agit d'une période de très forte chaleur, durant laquelle la température ne redescend pas (ou très peu), même pendant la nuit. Pour parler de canicule, il faut que cette période dure au moins pendant trois jours consécutifs.

L'exposition d'une personne à une température extérieure élevée, pendant une période prolongée, sans période de fraîcheur suffisante pour permettre à l'organisme de récupérer, est susceptible d'entraîner de graves complications : fatigue, déshydratation, hyperthermie.

Les personnes âgées, les enfants en bas âge et les personnes surexposées sont particulièrement vulnérables.

Les 4 niveaux du plan canicule



À partir du niveau 3



● Les personnes âgées sont regroupées dans des pièces fraîches, le personnel veille à leur hydratation.



● Les personnes âgées et handicapées isolées à domicile sont visitées par les communes.



● Des messages de prévention sont diffusés dans les médias locaux.

Source : ministère de la Santé



Les bons réflexes :

- Rafraîchissez-vous régulièrement.
- Évitez l'alcool et mangez en quantité suffisante.
- Protégez votre tête et votre peau du soleil.
- Fermez les volets et les fenêtres le jour et aérez la nuit.
- Ne sortez pas aux heures chaudes (11h – 21h) et évitez les efforts physiques



Incendie et grands feux

Les feux de forêt sont des sinistres qui se déclarent et se propagent sur une surface minimale d'un hectare dans les zones boisées. Dans un département peu boisé comme les Deux-Sèvres (<15% de boisement), les principaux risques sont les feux de culture, de haie et de broussaille.

Ces feux représentent un danger pour les populations et les habitations. Ils peuvent également entraîner la coupure des moyens de communication, ainsi que des explosions (gaz).



Ce sont les activités humaines qui sont à l'origine de la grande majorité des départs de feu.

Les bons réflexes :

Avant :

- Ni feu, ni barbecue aux abords des forêts
- Pas de travaux sources d'étincelles les jours de vigilance incendie.

Pendant :

- Alertez les pompiers.
- Dégagez les voies de circulation.
- Fermez le gaz et l'électricité.
- Ne vous exposez pas aux flammes.

Les **propriétaires de terrains** situés dans les zones exposées aux incendies et à moins de 200 mètres de celles-ci sont concernés par l'**Obligation Légale de Débroussaillage (OLD)**.

Plus d'infos sur :

www.demarches.interieur.gouv.fr/particuliers/quel-cas-debroussaillage-est-il-obligatoire





Mouvements de terrain

Les mouvements de terrain regroupent un ensemble de déplacements, plus ou moins brutaux, du sol ou du sous-sol. Les volumes en jeu peuvent aller de quelques mètres cubes à plusieurs millions de mètres cubes.

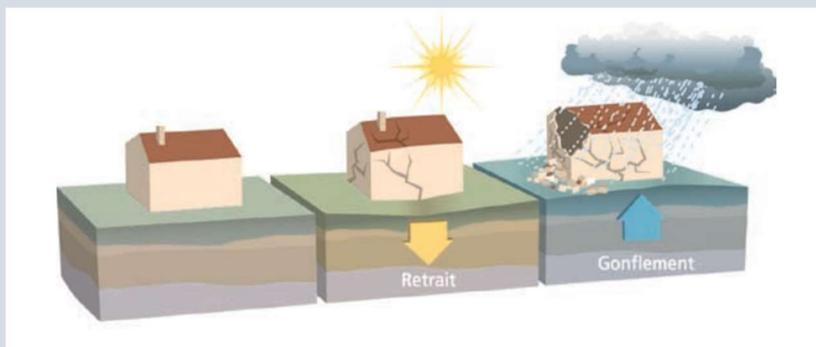
Les déplacements peuvent être lents (quelques millimètres par an) à très rapides (quelques centaines de mètres par jour). Généralement, les mouvements de terrain mobilisant un volume important sont peu rapides.

Ces phénomènes sont souvent très destructeurs, car les aménagements humains y sont très sensibles et les dommages aux biens sont considérables et souvent irréversibles.

Les bons réflexes :

- Coupez le gaz, l'eau et l'électricité
- Évacuez le bâtiment et éloignez-vous-en.
- Ne vous approchez pas des bâtiments endommagés

Le **Retrait gonflement des argiles** est un type particulier de mouvement de terrain. Les sols qui contiennent de l'argile gonflent en présence d'eau (saison des pluies) et se rétractent à la saison sèche. Ces mouvements du sol peuvent endommager les bâtiments (fissuration).



Les maisons individuelles qui n'ont pas été conçues pour résister aux mouvements des sols argileux peuvent être significativement endommagées.

Le changement climatique, avec l'aggravation des périodes de sécheresse, augmente ce risque.



Séisme

Un séisme ou un tremblement de terre est provoqué par une fracturation des roches en profondeur qui se traduit en surface par des vibrations du sol transmises aux bâtiments et aux infrastructures.

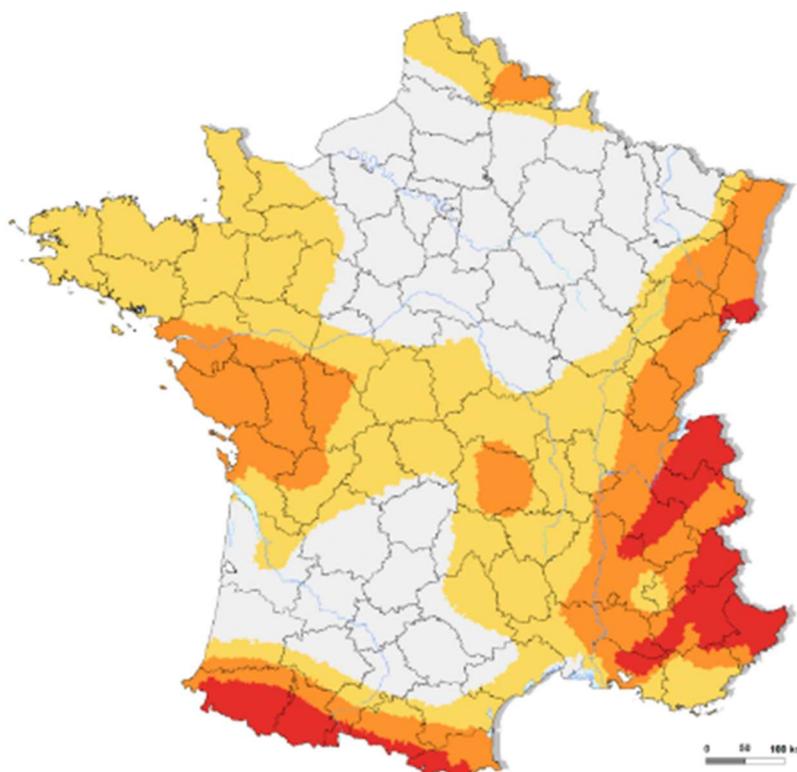
Généralement engendré par la reprise d'un mouvement tectonique le long d'une faille, un séisme peut avoir pour conséquence d'autres phénomènes : mouvement de terrain, raz de marée, liquéfaction des sols, effet hydrologique.

Des chutes d'objet ou des effondrements peuvent occasionner de graves blessures sur les personnes.

Carte du zonage sismique de la France métropolitaine (depuis 2011)

Zones de sismicité

-  1 (très faible)
-  2 (faible)
-  3 (modérée)
-  4 (moyenne)
-  5 (forte)



Les bons réflexes :

- Prenez garde aux chutes d'objet.
- Si vous êtes en intérieur : baissez-vous, éloignez-vous des baies vitrées et des fenêtres et abritez-vous sous un meuble solide.
- Si vous êtes en extérieur : tenez-vous à l'écart des bâtiments et des fils électriques.
- Si vous êtes en voiture : gardez-vous loin de tout ce qui peut s'effondrer (ponts, bâtiments...), coupez le moteur et ne descendez pas avant la fin de la secousse.



Gaz radon

Le radon est un gaz radioactif d'origine naturelle, présent dans la croûte terrestre. Inodore, incolore, il est présent dans le sol, l'air et l'eau. Il présente un risque sanitaire pour l'être humain, principalement lorsqu'il s'accumule dans les bâtiments : il est considéré comme la seconde cause de mortalité par cancer du poumon en France, après le tabac.

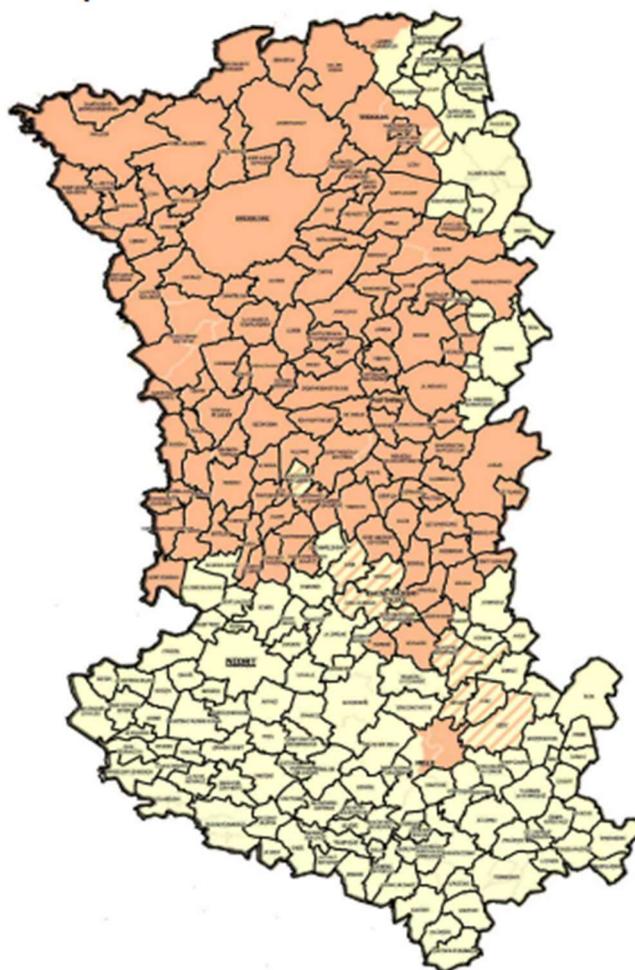
zones à potentiel radon des sols en Deux Sèvres

Se situer en zone 3 n'implique pas systématiquement que le taux de radon dans le bâtiment sera élevé.

Le seuil de référence qu'il convient de ne pas dépasser est de 300 Becquerels par mètre cube (Bq/m³)

Pour connaître le taux de radon, chacun peut, et à un coût modeste, procéder à sa mesure en ayant recours à un dosimètre conforme aux normes NF ISO 11665-4. L'appareil doit être installé dans le local pendant deux mois, durant la période de chauffe (d'octobre à avril).

Il est ensuite envoyé, dans l'enveloppe prévue à cet effet, à un laboratoire spécialisé pour analyse.



1 zones à potentiel radon faible **2** zones à potentiel radon faible avec facteurs pouvant faciliter le transfert du radon vers les bâtiments **3** zones à potentiel radon significatif

Les bons réflexes :

- Aérez régulièrement en ouvrant les fenêtres au moins 10 minutes chaque jour.
- Vérifiez l'état de la ventilation et réparez les éventuels dysfonctionnements.
- Dans l'hypothèse où la mise en œuvre de ces actions serait insuffisante, réalisez des travaux consistant principalement à assurer l'étanchéité du bâtiment et à augmenter le renouvellement de l'air à l'intérieur des pièces occupées.



Transport de matières dangereuses

Ce risque résulte d'un accident se produisant lors du transport de matières dangereuses par voie routière ou ferroviaire. Il existe trois principaux dangers consécutifs à un accident de transport de matières dangereuses :

- explosion
- incendie
- pollution de l'air, de l'eau ou du sol

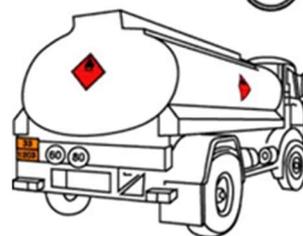
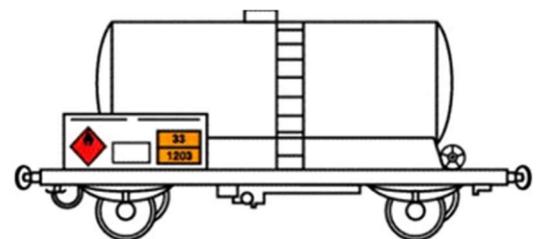
Un tel accident peut causer des dommages à la population (brûlure, vapeur toxique...), aux biens (bâtiments endommagés, voies de communication détériorées...) et à l'environnement (espace naturel pollué, nappe phréatique contaminée...).

Les bons réflexes :

- Éloignez-vous du lieu de l'accident.
- Ne vous exposez pas aux produits chimiques.
- Restez à l'abri, calfeutrez les issues et les aérations.
- Ne fumez pas.
- Alerte les secours.

SIGNALÉTIQUE APPLIQUÉE AU TRANSPORT DE MARCHANDISES DANGEREUSES

Classe 1		Matières et objets explosibles
Classe 2		Gaz
Classe 3		Liquides inflammables
Classe 4		4.1 - Solides inflammables 4.2 - Matières sujettes à inflammation spontanée 4.3 - Matières dégageant des gaz inflammables au contact de l'eau
Classe 5		5.1 - Matières comburantes 5.2 - Peroxydes organiques
Classe 6		6.1 - Matières toxiques 6.2 - Matières infectieuses
Classe 7		Matières radioactives
Classes 8 & 9		8 - Matières corrosives 9 - Matières et objets dangereux divers







Informations utiles

Numéros d'urgence :

Pompiers : 18 ou 112

Police : 17

SAMU : 15

Secours pour les personnes sourdes
ou malentendantes : 114

Préfecture : 05 49 08 68 68

Mairie de Champdeniers : 05 49 25 80 47



**Vous êtes une personne
à mobilité réduite ?**

**Vous ne pouvez pas
évacuer seul ?**

**Faites-vous connaître
en mairie.**

Les sites internet :

Géorisques : www.georisques.gouv.fr

Météofrance : www.meteofrance.com

Vigicrues : www.vigicrues.gouv.fr

Service géologique national : www.brgm.fr

Observatoire de la qualité de l'air : www.atmo-nouvelleaquitaine.org

Mairie de Champdeniers : www.champdeniers.fr

Préfecture : www.deux-sevres.gouv.fr



Commune de Champdeniers